

CU d'Arras (Pas-de-Calais) • 39 communes • 95 000 hab.

Dix ans d'efforts pour une trame verte et bleue

Doucement mais sûrement. Depuis plus de dix ans, la communauté urbaine d'Arras travaille sur plusieurs fronts pour mailler son territoire d'une trame verte et bleue. Objectif : favoriser la biodiversité et regagner un peu d'espaces naturels sur un territoire qui en manque cruellement. Petit à petit, le travail porte ses fruits.

Les alevins de truites farios sont de retour dans l'Arrageois : une petite victoire annoncée avec fierté par Philippe Rapeneau, président de la communauté urbaine d'Arras. Elle est le fruit de dix années d'efforts de la collectivité pour favoriser la biodiversité sur un territoire particulièrement pauvre en espaces naturels accessibles à la population. Caractérisé par un pôle urbain dense, entouré d'espaces agricoles dévolus aux cultures intensives, ce territoire est de surcroît très fractionné par des voies routières et ferrées.

Les grands axes à suivre pour y développer la biodiversité ont été fixés par le schéma de trame verte et bleue (TVB) de la communauté urbaine, approuvé le 17 octobre 2003. Objectif : créer des « cœurs de nature », c'est-à-dire des espaces naturels suffisants et de qualité, et autoriser la circulation entre ces espaces. Signé avant même le schéma de TVB du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais – qui date, lui, de 2007 –, le schéma de l'Arrageois s'articule autour de ses deux vallées : d'est en ouest, celle de la Scarpe, et du nord au sud, celle du Crinchon.

Une stratégie payante

Afin d'améliorer leurs fonctionnalités écologiques, jusque-là très dégradées (cours d'eau canalisés, mauvaise qualité des eaux, entretien déficient des rives, quasi-absence d'espaces de reproduction pour les poissons, etc.), la communauté urbaine a adopté une stratégie qui s'est révélée payante : intervention prioritaire sur le domaine public, maîtrise du foncier, concertation poussée et mise en place d'une TVB permettant l'accueil du public. « Nous

avons pris notre bâton de pèlerin pour convaincre tout le monde de l'intérêt de créer et d'améliorer des zones de nature », explique Philippe Rapeneau. Les premiers travaux ont démarré en 2008 sur le Crinchon, dont les 7 kilomètres de linéaire étaient très dégradés : la restauration de la strate arborée, du lit mineur, des ripisylves et des berges relevant de l'emprise publique, et la création de 400 mètres linéaires de frayères (zones de reproduction des poissons) ont offert à la faune et à la flore aquatiques de meilleures conditions de vie et de reproduction. « Le cours d'eau n'étant pas domanial, nous avons besoin d'une déclaration d'intérêt général (DIG) pour effectuer les travaux. Nous avons obtenu l'arrêté préfectoral en 2005, puis lancé un vaste programme en partenariat avec l'agence de l'eau Artois-Picardie et la région », détaille Coralie Fleurquin, directrice du développement durable à la communauté urbaine.

Simultanément, l'interco se lance dans la création de cœurs de nature dans cette vallée, via un enchaînement de huit jardins naturels. Accessibles au public, ils concilient remaillage éco-

AVANTAGES

- **Création de nouveaux espaces favorisant la biodiversité et accessibles aux habitants.**
- **Des financements régionaux et européens intéressants.**

INCONVÉNIENTS

- **Difficulté à accorder de nombreux partenariats.**
- **Besoin d'un partage politique sur de nombreuses années.**
- **Résultats visibles sur le long terme et parfois difficiles à mesurer.**

MÉTHODE

- Une trame verte et bleue multifonctionnelle traitant à la fois des enjeux écologiques, économique et sociaux et du cadre de vie.
- Une priorité donnée à l'action sur le domaine public, couplée à une concertation efficace avec l'ensemble des acteurs concernés.

CONTACT

Coralie Fleurquin, directrice du développement durable.
email : c.fleurquin@cu-arras.org

logique, prévention des inondation, fourniture d'espaces de détente. « Par exemple, l'aménagement d'une prairie humide de 2 hectares permet de concilier l'accès du public et la fonction de refuge pour de nombreuses espèces d'insectes, de grenouilles, d'oiseaux », illustre Coralie Fleurquin.

Fonds régionaux et européens

D'autres cœurs de nature ont été aménagés le long de la Scarpe, notamment grâce à la restauration et à la valorisation écologique des marais de Fampoux. Ces 50 ha, dont la moitié en eau, ont été fortement remaillés, ce qui a permis la création d'

Prise de compétence sur la Scarpe canalisée

La communauté urbaine d'Arras a repris à Voies navigables de France (VNF) la gestion de la partie canalisée de la Scarpe (sur 9,5 km) afin de réaliser au mieux les travaux d'aménagement et de gérer les variations de niveaux d'eau nécessaires au bon fonctionnement des frayères. Pour piloter les écluses, l'interco a ainsi fait installer une télégestion des niveaux d'eau. « L'expérimentation, qui a démarré le 1^{er} janvier 2012, va durer six ans. Ensuite, nous pourrions soit prendre définitivement la compétence à VNF, soit la rendre », détaille Coralie Fleurquin, directrice du développement durable à la communauté urbaine. Mais, comme le souligne Franck Agogué, directeur général adjoint de VNF, « si, en France, 3 000 à 4 000 km de voies d'eau sont désormais transférables aux collectivités qui le souhaitent, peu font le choix de prendre cette compétence. Ce transfert n'est pas appelé à se développer ».



Outre la sauvegarde de la biodiversité, la trame verte et bleue permet d'offrir des espaces naturels aux habitants de la communauté urbaine d'Arras.

FRUITIER

trayère à brochets de 1,5 ha, d'un passage pour que la faune puisse franchir l'autoroute A1 et la voie du TGV, ainsi que d'une connexion des marais à la Scarpe. Les travaux, achevés en 2012 pour un coût de 580000 euros, ont été financés à 90% par l'agence de l'eau et l'Union européenne. «Grâce à la concertation menée tout au long du projet, nous avons pu concilier tous les usages (pêche, promenade, protection des espèces) sur ce lieu, auparavant très anthropisé. Des partenariats ont été signés avec les fédérations de pêche et de chasse et le conservatoire des sites du Nord-Pas-de-Calais», précise Philippe Rapeneau. Sur la partie canalisée de la Scarpe (9,5 km), d'importants travaux pour améliorer l'état de la masse d'eau sur 2 km ont été achevés en 2012. L'opération, comportant une restauration pilote des berges artificielles et leur conversion en berges naturelles en pente douce, a pu être financée à 100% (1,4 million d'euros de travaux) grâce à des fonds exceptionnels de l'agence de l'eau, de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de l'Union européenne. Sur la partie non canalisée, des travaux de-

vraient aussi être programmés, la DIG effectuée en 2008 venant d'aboutir. Pour sa trame verte, la collectivité a misé sur du reboisement en plein et un maillage de haies. «Grâce au plan "forêt" de la région, 87 ha sur huit communes vont être aménagés, dont 68 ha de boisement en plein. En fonction de l'intérêt écologique des terrains, nous avons choisi de garder des prairies et/ou des clairières», explique Coralie Fleurquin. «Un boisement de 15 ha avait déjà été réalisé en 2005 avec des résultats non satisfaisants: nous n'avons pas pris assez de précautions en matière de préparation du sol. Cette fois, nous avons travaillé avec un pédologue», détaille Philippe Rapeneau. Là encore, les fonds européens et régionaux ont permis de financer 80% des investissements nécessaires à l'opération, d'un coût total de 1,3 million d'euros.

Dialogue territorial

Par ailleurs, un maillage continu de haies a été réalisé entre les différents cœurs de nature afin d'améliorer tant la biodiversité que la continuité écologique et la protection contre l'érosion des sols. Pour ce faire, la communauté

15 chemins de randonnée se déroulant sur 200 km ont été réalisés. Ces chemins permettent de matérialiser auprès des habitants le travail effectué sur la trame verte et bleue.

100 % des travaux de boisement du site de Monchy-le-Preux ont été pris en charge par la région en compensation du déboisement lié à la construction du Louvre-Lens.

urbaine a choisi de constituer une ossature en emprise publique puis de la densifier sur le parcellaire privé, sur la base du volontariat. Un premier projet a débuté au nord de l'agglomération. «Menée dans le cadre d'un dialogue territorial [*], la concertation a été exemplaire. Les blocages ont été identifiés avec une recherche systématique de solutions techniques, juridiques, financières», souligne Marie Decima, chargée de mission au Centre ressource du développement durable (Cerdd). Au final, 45 km de haies et 20 ha de boisement en plein vont être réalisés sur neuf communes. Les initiatives privées de plantations seront accompagnées par la communauté urbaine. La maîtrise d'œuvre sur les terrains publics sera lancée en 2014. Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 735000 euros. Enfin, pour permettre aux alevins de truites récemment revenus et aux arbres de croître en paix, la communauté urbaine souhaite inscrire sa trame verte et bleue dans un futur plan local d'urbanisme intercommunal

Emmanuelle Lesquel

(*) Méthode spécifique facilitant la concertation et la levée des blocages, ndlr.